

Formations intra-structure

Les sources de financements possibles

Intention du document : recenser les informations de financements possibles recueillies à ce jour pour faciliter les démarches pour les structures qui souhaitent se former à la CNV.

La liste des différents financements cités ci-dessous n'est pas exhaustive et n'est donnée qu'à titre indicatif. Les informations liées à la demande de financement peuvent évoluer régulièrement. Toute contribution pour modifier et améliorer cette liste est la bienvenue.

N'hésitez pas à contacter Karen : partenariat@declic-cnveducation.org

Sommaire :

- ❖ [Établissement scolaire public](#)
- ❖ [Etablissement privé catholique](#)
- ❖ [Structure associative](#)
- ❖ [Établissement dans un Quartier Prioritaire de Ville](#)
- ❖ [Collectivités](#)
- ❖ [Secteur de la petite enfance](#)
- ❖ [Secteur de l'animation](#)
- ❖ [Secteur de l'éducation spécialisée](#)
- ❖ [Appel à projets thématiques, Appel à Manifestation d'intérêt à différentes échelles](#)

❖ Établissement scolaire public

- MGEN (plutôt axé sur des secteurs ou bassins)
 - Réseaux PAS – Prévention, Aide et Suivi
 - L'[ADOSEN](#) – Prévention Santé MGEN agit auprès de la communauté éducative pour le bien-être des élèves.
 - Contacter le délégué départemental
- Académie -
 - Département de la formation du rectorat pour des formation en intra (dans le cadre de la Formation d'Initiative Locale notamment). EAFC Écoles Académiques de la Formation Continue
 - Faire valider son projet à la [CARDIE de votre académie](#) (Cellule académique recherche, développement, innovation, expérimentation) pour porter le projet auprès de d'autres structures comme la Fondation de France par exemple. *(La CARDIE ne donne pas d'ouvertures au financement)*

- [Fonds d'innovation pédagogique](#) : Lancé en octobre 2022 le FIP est mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il vise à donner la liberté aux établissements de mieux définir leur projet pédagogique et de contribuer à un climat scolaire plus épanouissant. Il permet d'ouvrir la discussion au cœur des territoires, au sein des structures avec les différents partis prenantes pour faire émerger l'école du futur. Après la concertation et l'élaboration d'un projet pédagogique au service de la réussite des élèves, les établissements peuvent demander un soutien financier auprès de leur académie. Des projets peuvent être déposés dès maintenant. Des financements de projet pourraient se faire **dès février 2023**. Toutes les informations sur [eduscol](#).
- [Ligue de l'enseignement](#)
- [Les cités éducatives](#) : ce sont des territoires qui s'organisent pour répondre collectivement à un défi éducatif d'ampleur
- Spécificité école primaire :
 - o Commune/Mairie – Services Jeunesse/Enfance et Famille/ Scolarité
- Spécificité collège :
 - o Département
- Spécificité lycée :
 - o Région
 - o Académie - Département formation du rectorat pour une formation en intra (FIL, Formation d'Initiative Locale notamment)
 - o Département

❖ Etablissement privé catholique

Les formations sont prises en charge par vos OPCO :

- [Formiris](#) pour les enseignants
- [Akto](#) pour le personnel OGEC

La marche à suivre :

FORMIRIS : Contacter Formiris de votre région, soumettez votre projet de formation. Ensuite Formiris va lancer l'appel à proposition sur la plateforme, auquel nous allons répondre avec le devis & programme + nom du formateur.

Votre projet d'action collective est à retourner par mail à votre conseiller Formiris :

Au plus tard le 4 juin 2023 si vous souhaitez réaliser votre action entre septembre et décembre 2023

Au plus tard le 20 octobre 2023 si vous souhaitez réaliser votre action entre janvier et août 2023.

AKTO : contactez-nous pour établir un devis et une convention à envoyer ensuite à votre OPCO.

Ces documents seront à déposer sur votre espace Akto. Ce dernier va ensuite revenir vers nous avec l'accord de prise en charge (soit intégral, soit partiel).

Dans certaines régions, nos formations sont référencées au catalogue régional (Exemple : la région Centre Val de Loire).

❖ Structure associative

- L'OPCO est généralement [Uniformation](#).
- Il peut également s'agir d'Akto

- Subventions annuelles pour les associations des mairies
- FDVA – [Fonds de développement de la vie associative](#). La campagne de subvention annuelle s'ouvre mi-décembre.

❖ **Établissement dans un Quartier Prioritaire de Ville**

Pour savoir si votre établissement fait partie d'un QPV, vous pouvez rentrer l'adresse [ici](#)

- Financement dans le cadre de la Politique de la Ville : Vous pouvez prendre contact directement avec la mairie ou la collectivité territoriale
- [Les cités éducatives](#) : ce sont des territoires qui s'organisent pour répondre collectivement à un défi éducatif d'ampleur
- Vous pouvez prendre contact directement avec l' élu local en charge de l'éducation/ famille/ jeunesse ou prévention

❖ **Collectivités**

- [Éducation et Territoire](#)
- CNFPT : Le CNFPT accompagne les collectivités territoriales pour faire évoluer leurs agents tout au long de leur carrière. Il conçoit et organise des stages, des événements, des itinéraires, en lien notamment avec les plans de formation des collectivités, et des formations sur mesure adaptées à leurs attentes et à leurs besoins.

❖ **Secteur de la petite enfance**

Des financements sont possibles auprès des organismes suivants :

- [CAF](#) (notamment via les REAAP Réseau d'Écoute, d'Aide et d'Accompagnement à la Parentalité)
- Les Mairies des communes (Service Petite Enfance et Famille)
- [ARS régionale](#) (Agence Régionale de Santé)

Les objectifs de nos formations s'inscrivent dans les thèmes suivants : Parentalité, Petite Enfance, Compétences psychosociales, formation des professionnelles de la PE

- [DREETS](#) : Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Certains appels à projets sont portés par la DREETS et l'ARS, par ex. L'Appel à projet annuel :

« Formation des personnels de la petite enfance et 1000 premiers jours de l'enfant »

- Pour les assistantes maternelles : contactez votre [référént RPE \(relais Petite Enfance\) rattachée à la CAF](#)
- Sur Bordeaux et alentours : [Réseau Girondin de la Petite Enfance](#)

❖ **Secteur de l'animation**

Des financements sont possibles auprès des organismes suivants :

- Mairie (notamment le service du péri scolaire ou l' élu local en charge de l'éducation/ famille/jeunesse ou prévention)
- [Ligue de l'enseignement](#)
- La [CAF](#) si vous êtes une association

❖ **Secteur de l'éducation spécialisée**

- [OPCO](#) de la structure : pour trouver votre OPCO, [cliquez ici](#)

❖ **Appel à projets thématiques, Appel à Manifestation d'intérêt à différentes échelles**

Des appels à projets thématiques ou appels à Manifestation d'intérêt annuels, ou ponctuels sont lancés à différentes échelles. Il est nécessaire de faire de la veille pour connaître les AAP et AMI en cours.

- National - Ex : « Innovons pour la forme scolaire »
- Régional ou Départemental - Ex : « Stop au harcèlement »

- Métropole – Ex : « Harcèlement scolaire »
- Appel à projets - Ex : « Cités Éducatives »

Nous assurons la veille des appels à projets possibles. Si vous avez connaissance d'appels à projets concernés par la CNV, le développement des compétences psychosociales, la prévention de la violence, le bien-être des élèves, merci de contacter Karen Bayle à partenariat@declic-cnveducation.org

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner sur le montage de votre projet.